

Le développement durable à l'université

Patrick Rousseau,
directeur
du département
Gestion des risques
à l'Iriaaf.

« **D**istante des enjeux concrets de la population, l'université valorise un savoir spécialisé. Elle favorise la mesure partielle des phénomènes limités au détriment de l'intelligibilité globale des systèmes. Elle promeut le



Claude Panquet

travail de laboratoire au détriment du travail de terrain. Elle sépare radicalement le pourquoi et le comment auxquels répondent respectivement sciences humaines et sciences naturelles.» Pour Patrick Rousseau, directeur du département Gestion des risques à l'Iriaaf, l'organisation verticale de l'université ne favorise pas l'intégration d'une approche transversale, donc du développement durable. Pourtant, la discipline doit selon lui devenir incontournable, non pour former des spécialistes mais pour que les futurs professionnels sachent en reconnaître les enjeux dans l'entreprise et la société.

Comment faire ? L'ajout de modules d'économie, d'environnement et de sociologie aux cours existants est la solution la plus simple «*mais elle ne permettra pas aux étudiants d'envisager les problèmes globalement*». En revanche, l'approche horizontale, plus pertinente, consistant à insérer la notion de développement durable dans tous les cours est «*la plus difficile à mettre en place car elle bouscule les emplois du temps, les habitudes des enseignants et toute l'organisation des formations*».

De fait, Patrick Rousseau propose «*pour vaccination*» d'introduire le développement durable dans les cours d'expression et de langue des 1^{er} et 2nd cycles pour aborder en 3^e cycle les études de cas. Tout en préconisant l'usage des techniques de l'information et de communication pour l'enseignement (Tice) «*particulièrement adaptées pour multiplier les approches*».

L'intégration du développement durable dans la recherche paraît encore plus difficile. En effet, les enseignants chercheurs ne sont évalués que par leur activité de recherche et seulement dans leur discipline. «*De fait, s'engager dans une recherche pluridisciplinaire exclut le chercheur des critères d'évaluation.*» **A.-G. T.**

Des pistes pour les entreprises

Audrey Dassens, étudiante à l'Iriaaf, amorce cette année une thèse sur les enjeux du développement durable pour les entreprises. Plus précisément, elle étudie et développe des outils pour la mise en place d'un système de management intégré en entreprise, appliqué au développement durable. «*Je vais essayer dans un premier temps de voir si les outils créés dans d'autres domaines comme la QSE (qualité, sécurité, environnement) peuvent être adaptés au développement durable.*» En effet, les méthodes ainsi que les normes et les outils

d'évaluation manquent dans ce domaine. «*Les choses devraient être plus claires en 2004 avec le lancement par l'Afnor du guide de développement durable dans les entreprises*», précise Olivier Bererd de l'Association pour les pratiques de développement durable (APDD). Mais les entreprises disposent d'ores et déjà de pistes, chartes et autres principes sur lesquelles s'appuyer. Ainsi la charte pour le développement durable de la Chambre de commerce internationale, les neuf principes du Global Compact de l'ONU. En France en 2001, la loi sur les nouvelles régulations économiques impose aux

entreprises du CAC 40 d'inclure des critères sociaux et environnementaux dans leur rapport annuel d'activités. En Europe, le Livre Vert de la Commission recommande aux entreprises de «*non seulement satisfaire aux obligations juridiques applicables, mais aussi aller au-delà et investir davantage dans le capital humain, l'environnement et les relations avec les parties prenantes*». En mars 2000, le Conseil européen de Lisbonne inscrit la responsabilité sociale des entreprises au premier rang des priorités politiques. En outre, les entreprises ont intérêt à adopter ces démarches. Pour des

Agendas 21 en Poitou-Charentes

Elaboré en 1992 au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro, l'Agenda 21 ou Programme d'actions pour le xx^e siècle traduit les principes du développement durable en actions souhaitables. Ce qui représente 2 500 recommandations dans des domaines aussi variés que l'économie, la gestion des ressources naturelles, l'éducation, la participation des femmes, etc. L'Agenda 21 se décline localement dans les pays du Sud comme au Nord en agendas locaux.

Ce document, associant largement la population, précise, à l'échelle d'un territoire, les objectifs visés par la collectivité et les initiatives concrètes à mettre en œuvre pour un développement durable. Les collectivités disposent en outre d'un cadre législatif avec la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, dite loi Voynet, la loi sur la coopération intercommunale, la loi relative à la solidarité et le renouvellement urbain, la loi d'orientation agricole, la loi démocratie de proximité qui fournissent des outils contractuels, de planification, financiers, organisationnels favorisant le développement durable.

En France, en 2002, l'engagement des collectivités locales dans les démarches d'agendas territoriaux s'est très fortement développée. On compte actuellement quelque deux cents initiatives, dont une soixantaine sont des agendas 21, pour des politiques intégrées de développement durable. Des agendas départementaux et régionaux commencent également à se mettre en place. En Poitou-Charentes, le département des Deux-Sèvres, les communautés d'agglomération de Niort et Poitiers et le pays de Gâtine

sont engagés dans des démarches d'agendas 21, «*seul guide nous permettant de réfléchir globalement alors que les actions, comme celles concernant la filière déchet, la réflexion sur les éoliennes, le plan de développement urbain, le Scot... sont menées séparément*», note Alain Mathieu, président de la communauté d'agglomération de Niort.

De son côté, le Conseil régional Poitou-Charentes s'engage de manière accrue dans ce domaine. En 2002, à Johannesburg, une forte délégation régionale menée par Elisabeth Morin a participé à l'élaboration de la Déclaration des gouvernements locaux au sommet mondial sur le développement durable. En 2003, ce fut la participation aux 2^e et 3^e rencontres du réseau des gouvernements régionaux pour le développement durable. Enfin, la Région a intégré le développement durable comme un axe prioritaire dans son débat d'orientation budgétaire et dans son budget primitif. **A.-G. T.**

Jean-Luc Moulène,
Documents /
Adidas / Coke, Paris,
18 octobre 2001.

raisons d'image, parce que la durabilité est une bonne stratégie économique, parce que la démarche favorise la maîtrise des risques, parce que des indices de cotation en bourse intègrent cette notion et parce que les consommateurs, les commanditaires commencent à faire pression. «Mais, précise Olivier Bererd, si les grandes entreprises comme les entreprises publiques, Danone, LVMH ou ST Microélectronics se sont engagés dans de telles démarches, les PME restent en dehors du débat. Par manque de moyens, d'outils et d'information...» A.-G. T.

